Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DASCO 161 Convention de partenariat avec le Campus des métiers d'art et du design, dans le cadre du concours « Mobilier scolaire du XXIe siècle ».

M. Patrick BLOCHE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer la convention de partenariat avec le Campus des Métiers d'Art et du Design, dans le cadre du concours « Mobilier scolaire du XXIe siècle » ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat avec le Campus des Métiers d'Art et du Design, dans le cadre du concours « Mobilier scolaire du XXIe siècle » dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Dans le cadre de ce partenariat, un montant de 5 000 € sera versé au Campus des Métiers d'Art et du design correspondant à la participation de la Ville de Paris au prix attribué aux lauréats du concours.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et de l'exercice suivant sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO